



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

16 AOUT 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



24125192

de

N° d'entreprise : 0401 984 430

Dénomination

(en entier) : **Société coopérative LE LOGIS-FLOREAL agréée par la
société du Logement de la Région Bruxelloise sous le n°
2070**

(en abrégé) : **s.c.r.l LE LOGIS-FLOREAL**

Forme juridique : **s.c.r.l**Adresse complète du siège : **Avenue Georges Benoidt, 22 - 1170 Bruxelles****Objet de l'acte :**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2024:

8. MANDAT DE COMMISSAIRE-REVISEUR POUR LA SC LE LOGIS-FLOREAL : aux termes des votes avec abstention du représentant de la Région et de M. BASHI Lorenzo - rue des Valérianes, 3/RG - l'Assemblée Générale désigne le bureau SANO Audit, représenté par M. Serge Octave, en tant que Commissaire-réviseur de la SC LE LOGIS-FLOREAL pour une période de 3 années portant sur les exercices comptables 2024, 2025 et 2026 pour un montant de 53.400 € HTVA.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).